

Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/547

le 5 septembre 2011

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications, du Comité de coordination pour le vocabulaire, de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure, de la Réunion de préparation à la Conférence et du Groupe consultatif des radiocommunications

Objet: Désignation des Présidents et des Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-R, du Comité de coordination pour le vocabulaire, de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure, de la Réunion de préparation à la Conférence et du Groupe consultatif des radiocommunications

Conformément au point 1 du *décide* de la Résolution UIT-R 15-4, les candidats aux fonctions de Présidents et de Vice-Présidents devraient être désignés par les Etats Membres de l'UIT et les Membres du Secteur des radiocommunications le plus rapidement possible après l'établissement définitif de la structure des Commissions d'études.

La Résolution UIT-R 4-5 donne des informations sur le mandat et la composition actuels des Commissions d'études de l'UIT-R dans la structure adoptée par l'Assemblée des radiocommunications de 2007.

Il est néanmoins rappelé que, conformément au numéro 133 de la Convention, il appartient en dernier ressort à l'Assemblée des radiocommunications de décider de maintenir ou de dissoudre les Commissions d'études ou d'en créer de nouvelles. Par conséquent, la structure définitive ne sera établie qu'à l'Assemblée. De même, les Présidents et Vice-Présidents ne peuvent être désignés qu'une fois que l'Assemblée des radiocommunications aura pris ses décisions.

Cela étant, si votre Administration/Organisation souhaite proposer un candidat aux fonctions de Président ou de Vice-Président d'une Commission d'études des radiocommunications, du Comité de coordination pour le vocabulaire, de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure, de la Réunion de préparation à la Conférence ou du Groupe consultatif des radiocommunications, le Bureau serait reconnaissant de recevoir, de préférence avant le 16 octobre 2011, une notice biographique faisant ressortir les compétences du candidat concerné.

De plus, si votre Administration/Organisation souhaite confirmer son soutien à un Président ou à un Vice-Président actuellement en exercice, vous voudrez bien en informer le Bureau, de préférence avant le 16 octobre 2011. A cet égard, votre attention est attirée sur les points 4 et 5 du *décide* de la Résolution UIT-R 15-4 concernant la durée des mandats.

Conformément au point 3 du *décide* de la Résolution UIT-R 15-4, le Directeur du Bureau des radiocommunications transmettra les notices biographiques des candidats aux Chefs de délégations présents à l'Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir noter que les Résolutions UIT-R précitées se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/resolutions>.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications